



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

Réduction de titres de recettes sur exercices antérieurs

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

Réduction de titres de recettes sur exercices antérieurs

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Des réductions de recettes sur des factures d'eau qui concernent les exercices antérieurs doivent être effectuées pour les motifs suivants :

1°) Remboursement de la pénalité de la double redevance d'assainissement :

Certains abonnés ont été pénalisés de la double redevance d'assainissement pour défaut de raccordement au réseau.

Ces déclarations ayant été faites avec retard et le raccordement ayant été vérifié conforme par le service des eaux, il y a lieu de rembourser la pénalité de la double redevance à ces abonnés depuis la date effective du raccordement, en application de l'article 2.1 du règlement d'assainissement.

[REDACTED]	[REDACTED]	610,46 F
[REDACTED]	[REDACTED]	693,09 F
[REDACTED]	[REDACTED]	271,96 F
[REDACTED]	[REDACTED]	597,61 F
[REDACTED]	[REDACTED]	3 179,46 F
[REDACTED]	[REDACTED]	486,35 F
[REDACTED]	[REDACTED]	1 390,72 F
[REDACTED]	[REDACTED]	279,55 F
[REDACTED]	[REDACTED]	2 565,40 F
[REDACTED]	[REDACTED]	454,62 F
Total Assainissement :		<u>10 529,22 F</u>

2°) Des erreurs de facturation provenant essentiellement de lectures erronées de compteurs obligent à procéder à des réductions de recette sur les factures d'eau correspondantes :

Il s'agit :

	Eau	Assainissement
[REDACTED]	[REDACTED] 792,83	572
[REDACTED]	[REDACTED] 135,95	
[REDACTED]	[REDACTED] 594,62	429
[REDACTED]		

	413,86	297,76
	792,83	572
	70,63	
	778,88	
	292,34	210,80
	221,99	
Total	4 093,93	2 081,56

TOTAL GENERAL :

BA EAU	4 093,93 F
BA ASSAINISSEMENT	12 610,78 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la réduction de ces titres de recettes et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets annexes sur l'article 6718.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
 Bernard BELLEC
 L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)